



RÈGLEMENT INTÉRIEUR SAISON 2025/2026

GÉNÉRALITÉS

1. En adhérant à L'USA Basket, vous adhérez à une association loi 1901, gérée par des bénévoles.
2. En aucun cas L'USA Basket ne fournit une prestation de service en contrepartie de la cotisation. L'USA Basket n'a pas la vocation de garderie.
3. L'USA Basket utilise des installations sportives mises à sa disposition par la Municipalité de Chazay d'Azergues. Pour le fonctionnement de la CTC UCLA, les joueurs de l'USA Basket utiliseront également des infrastructures du club de de l'ASCMO Lissieu. Tout licencié qui abîmerait ou dégraderait volontairement le matériel mis à sa disposition ferait l'objet de sanctions décidées par le bureau (remboursement, mise à pied).
4. Le club est donc tributaire des créneaux horaires qui lui sont attribués pour les entraînements et compétitions.
5. La signature d'une licence à l'USA Basket implique l'acceptation du règlement intérieur sans réserve.
6. Conformément aux statuts de l'association, le Bureau de l'USA Basket peut sanctionner tout manquement à ce règlement.
7. Le règlement intérieur a pour but de faciliter la vie au sein du club.
8. Pour participer aux entraînements et aux rencontres, un joueur doit être qualifié pour la saison en cours et à jour de sa cotisation (Aucune exception ne sera faite).

ENTRAÎNEMENTS

Article 1 : Entraînements obligatoires

Suivant le projet sportif du club et dans le cadre de la CTC UCLA, chaque équipe bénéficie d'un ou deux entraînements obligatoires suivant le planning diffusé en début de saison.

Dans un souci de respect des autres membres de l'équipe, le joueur doit prévenir son entraîneur et justifier de toute absence.

Article 2 : Horaires d'entraînement

1. Les horaires prévus en début de saison peuvent être modifiés au cours de la saison.
2. La ponctualité est une forme de respect des autres. Ainsi, l'entraîneur s'engage à respecter les horaires des entraînements. En cas d'absence ou de retard, il s'engage à prévenir les membres de l'équipe.
3. De même, chaque licencié(e) s'engage à être présent(e) à l'heure du début de l'entraînement, avec une tenue de sport adaptée, fournie par le joueur(se).
4. Pour des raisons de sécurité, à la fin de l'entraînement, les entraîneurs n'autoriseront la sortie des licenciés mineurs qu'en présence de leurs parents ou tuteurs. Le club n'assume aucune responsabilité en dehors des heures d'activités. En cas d'accident, le club n'est pas tenu responsable en dehors des heures d'entraînements et de matchs. Durant les entraînements, seule l'aire de jeu sera accessible aux participants. Les couloirs, vestiaires et tribunes ne sont pas prévus comme aires de jeu. Tout accident qui surviendrait du fait du non-respect de cet article ne saurait engager la responsabilité de l'entraîneur, ni celle des dirigeants du club.
5. Pour ne pas perturber les entraînements en cours, seuls les joueurs concernés par celui-ci seront acceptés dans la salle. L'entraîneur pourra refuser l'accès aux joueurs n'appartenant pas à son équipe.

Article 3 : Présence des adultes aux entraînements

1. L'accès aux installations sportives ne peut se faire qu'en présence de l'adulte responsable.
2. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leurs enfants pénétrer dans les installations sportives.
3. Les joueurs(ses) s'engagent à respecter les consignes de sécurité qui entourent l'utilisation de matériel avant, pendant et après l'entraînement. Ils assurent également le rangement du matériel après leur entraînement.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

SAISON 2025/2026

MATCHS

Article 4 : La tenue de jeu

1. L'USA Basket met une tenue de jeu (maillot et short) à la disposition de chaque participant, uniquement dans le cadre de la compétition.
2. L'USA Basket met deux chasubles d'entraînement à la disposition de chaque participant, elles doivent obligatoirement être portées lors des entraînements. Ces chasubles seront restituées au club à la fin de la saison.
3. Chaque équipe est responsable de la totalité des tenues de jeu mises à sa disposition par le club en début de saison. Les parents et l'entraîneur en assurent la distribution et le lavage. En aucun cas, l'équipement (maillots et shorts) ne doit être dispersé.
4. Les couleurs officielles de l'USA Basket sont le bleu ou le rouge. En accord avec le règlement de la F.F.B.B., chaque adhérent doit respecter ces couleurs lors d'une compétition.

Article 5 : Présences aux matchs

1. La présence aux compétitions est **obligatoire**. Dans un souci de respect envers les autres membres de l'équipe et du club, toute absence doit être justifiée et signalée à l'entraîneur le plus tôt possible.
2. Lors des matchs à domicile, les membres de l'équipe de l'USA basket doivent être présents au minimum une demi-heure avant l'horaire prévu du match en tenue de jeu (maillot + short + baskets). Cette condition est nécessaire afin d'assurer un bon accueil à nos visiteurs et respecter le planning des matchs de la journée.
3. Lors des matchs à domicile, l'équipe débutant l'après-midi sera responsable de la mise en place de la table de marque, des bancs, des chaises, de la descente des panneaux, aussi bien sur les terrains de Chazay que ceux de Lissieu.
4. Lors des matchs à domicile, l'équipe clôturant la journée sera responsable du rangement de la table de marque, des bancs, des chaises, de la remontée des panneaux, aussi bien sur les terrains de Chazay que ceux de Lissieu.

Article 6 : Arbitrage et tables de marque

Le joueur ou la joueuse a des droits mais également des devoirs : **Il ou elle doit tenir des tables de marque et arbitrer.**

1. La participation des joueurs et joueuses à l'arbitrage et à la tenue de la table de marque est **obligatoire**. Elle s'inscrit dans l'apprentissage des règles du jeu et de la vie en communauté. En cas de non-respect des désignations, l'équipe concernée se verra sanctionnée.
2. Les plannings sont affichés dès le mardi précédent la compétition dans l'ensemble des salles et sur le site Internet. Toute personne indisponible doit impérativement trouver un remplaçant.
3. En souscrivant une licence à l'USA Basket, un licencié s'engage à assurer la gestion des rencontres (Délégué de club, arbitrage, table de marque, chronomètre) se référant au planning affiché sur les panneaux d'information. En cas d'indisponibilité, le licencié devra chercher un remplaçant qui assurera sa permanence.
En cas d'absence sans avoir averti son entraîneur, le bureau de l'USA Basket pourra décider de suspendre de compétition le joueur désigné

Article 7 : Matchs à l'extérieur

1. Les déplacements des joueurs sur le lieu des compétitions ne sont pas toujours assurés par le club.
2. Les parents des joueurs(ses) assurent le transport des autres membres de l'équipe. Le planning des voitures accompagnatrices et du lavage des maillots sera établi par l'entraîneur, suivi et respecté par les parents. Chaque famille doit se faire remplacer en cas d'indisponibilité.
3. Les conducteurs sont responsables de ceux qu'ils transportent. Ils s'engagent donc à respecter le code de la route (limitations de vitesse, port des ceintures de sécurité, nombre de passagers, obligation d'assurance, validité du permis, ...).



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

SAISON 2025/2026

Article 8 : Respect des autres

1. Les joueurs et joueuses de l'USA Basket, ainsi que leurs parents et ceux qui les accompagnent, s'engagent à respecter les décisions prises par les arbitres, les entraîneurs et les dirigeants.
2. Les joueurs et joueuses de l'USA Basket ainsi que leurs parents et ceux qui les accompagnent, s'engagent à respecter les adversaires. A la fin de chaque match, le goûter doit être pris avec l'équipe adverse.

Article 9 : Manifestations et tournois

Les joueurs(ses) et les parents seront sollicités pour aider les dirigeants à l'organisation et au fonctionnement des diverses manifestations organisées par l'USA Basket.

Article 10 : Hygiène

1. Il est fortement conseillé de prendre une douche après chaque entraînement et chaque match.
2. Il est demandé de laisser les installations sanitaires et les vestiaires aussi propres que possible.

Article 11 : Les vols

L'USA Basket décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels. Il est donc conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et des compétitions.

Article 12 : Sanctions

1. Le comportement pendant les matchs doit être irréprochable. Tout avertissement ou exclusion pour contestation, propos déplacés, insultes, menaces ou brutalités envers les arbitres, officiels, joueurs, entraîneurs, dirigeants ou spectateurs entraînera des sanctions internes.
2. **Fautes techniques, disqualifiantes et amendes** : Tout joueur, entraîneur ou parent se voyant sanctionné, au cours de la saison, **d'une 2^{ème} faute technique ou disqualifiante payante devra rembourser l'ensemble des frais relatifs à cette sanction** (Amende Faute technique ou disqualifiante, Frais de dossier) et réclamés par le comité du Rhône de basket-ball ou la ligue Aura. Il en sera de même pour toute sanction suivante. **En cas de non remboursement des frais, le bureau de l'USA Basket pourra suspendre de compétition le joueur jusqu'au règlement des frais relatifs à la sanction.** En fonction de la gravité de l'acte ou en cas de récidive, **le bureau de l'USA Basket pourra décider d'une mise à pied ou du renvoi du licencié sans aucun remboursement.** Le licencié sera prévenu par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.
3. Forfait : Toute équipe se voyant sanctionnée, au cours de la saison, d'un forfait payant devra en assumer le prix.
4. Dégradation : Tout licencié qui abîmerait ou dégraderait volontairement le matériel mis à sa disposition ferait l'objet de sanctions décidées par le bureau (remboursement, mise à pied).

Article 13 : Comportements autour du terrain

1. Les parents doivent aider les jeunes joueurs à acquérir les valeurs de leur discipline sportive : rigueur, dépassement de soi, respect de ses co-équipiers et des adversaires. Pour cela, il leur est demandé d'adopter un comportement correct, sportif et amical lors des compétitions et entraînements et de ne pas intervenir dans le champ de compétences de l'entraîneur.
2. Le club de l'USA basket est attentif au respect du voisinage des installations sportives. Si l'encouragement des équipes est essentiel aux bons résultats du club, pour autant, afin d'éviter les nuisances sonores importantes, l'utilisation de vuvuzelas, cornes de brume et tambours est interdite dans l'enceinte sportive.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

SAISON 2025/2026

Article 14 : Communication

Les outils de communication de l'USA Basket sont :

- Le site Internet de l'association : <http://www.chazay-basket.net>
- Les Newsletters
- [Le site Facebook](#)
- [Instagram](#)
- Mails de la part du bureau ou des entraîneurs
- Les tableaux d'affichage de la salle Coubertin et St Exupéry.

Les licenciés de l'Union Sportive Azergoise s'engagent à consulter ces outils de façon hebdomadaire et à répondre, dans les délais imposés, aux demandes d'information ou d'inscription diffusées.

Les licenciés de l'Union Sportive Azergoise s'engagent à communiquer, dans la mesure du possible, aux dirigeants de l'association l'ensemble de leurs coordonnées afin de faciliter la diffusion des informations. Ils communiqueront en particulier leurs adresses postales et électroniques et leurs numéros de téléphone fixes et mobiles.

Le club s'engage à ne pas diffuser ces informations personnelles à des fins commerciales.

RAPPELS

*Les membres du bureau du l'USA Basket sont élus lors de l'Assemblée Générale du club.
La présence des joueurs et de leurs parents est donc importante lors de cette réunion.*

Pôle Présidence

AMARGUIN Laurent
MARILLER Jérôme
HUGUET Rémi

Le Licencié

Acceptation du règlement au travers du
formulaire en ligne
(pour les mineurs, acceptation par les Parents)